Sécurité de la vieillesse-Loi

devoir à l'égard des vieillards en les plongeant dans l'indigence par une mesure semblable.

Je termine en rappelant qu'à un moment donné, lorsque j'étais critique de l'énergie pour mon parti, j'ai vu le gouvernement réserver 8.7 milliards de dollars en subventions pour les sociétés pétrolières. On a accordé des subventions à Chrysler, à Maislin et à Dome Petroleum. Ensuite, nous avons vu cet argent disparaître. Par conséquent, nous, les députés néo-démocrates, au contraire des conservateurs qui sont divisés à un point tel qu'ils ont du mal à raisonner avec un peu de logique dans cette affaire, nous opposons certainement aux restrictions à 6 et 5 p. 100. Nous lutterons jusqu'à notre dernier souffle contre l'injustice de cette mesure qui, sous prétexte de résoudre nos difficultés économiques actuelles, sacrifie les plus démunis, à savoir les prestataires de la sécurité de la vieillesse du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Campbell (Cardigan): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je sais que le député ne tient pas à induire la Chambre en erreur avec ses observations sur les anciens combattants, mais il sait certainement, que les prestations versées à ces Canadiens par l'entremise du ministère des Affaires des anciens combattants ne sont pas touchées par le programme des 6 et 5 p. 100 et que, en fait, dès le 1er janvier, les prestations ont augmenté de 11.5 p. 100 . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Le Règlement n'est pas en cause; il s'agit plutôt d'une question d'opinion.

[Français]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, en prenant la parole au sujet du projet de loi C-131, j'aimerais signaler que nous discutons d'une conséquence de la mauvaise politique établie par le gouvernement il y a environ 14 ans.

A cette époque, on le sait, nous avions aussi des problèmes d'inflation, et je me souviens très bien des paroles prononcées par le très honorable premier ministre (M. Trudeau) qui s'était vanté à la Chambre que l'on avait pu maîtriser l'inflation. C'étaient justement ses paroles. Mais nous savons bien qu'il n'en était pas ainsi, et que l'année suivante, on a présenté une motion à la Chambre, selon laquelle le gouvernement allait apporter un ajustement aux pensions de sécurité de la vieillesse, le cas échéant, l'inflation dépassant alors 4 p. 100, l'indexation serait limitée à 2 p. 100. Mais c'est en 1971, à la suite de la négligence du gouvernement qui n'avait rien fait, que nous avons eu l'indexation complète, contre l'inflation, des pensions de sécurité de la vieillesse. Mais encore là, rien n'a été fait pour éliminer l'inflation. On ajoutait tout simplement un autre coussin pour alléger le choc de l'inflation. C'est très bien si cela continue éternellement, mais nous en sommes arrivés aujourd'hui à une situation où le gouvernement s'est décidé à imposer le programme des 6 et 5 p. 100. Pour la gouverne du jeune député du Nouveau parti démocratique qui vient de quitter la Chambre, je dirai que le programme des 6 et 5 est appliqué aux salaires établis dans la Fonction publique, dans certaines sociétés de la Couronne, dans certaines autres sociétés et pour diverses personnes, mais le programme ne touche pas les pensions de guerre, ni le supplément de revenu pour les personnes âgées. Actuellement, et c'est ceci que je trouve un peu singulier, quoique les gens en cause en soient les bénéficiaires, celui qui touche l'allocation spéciale comme supplément de revenu, puisqu'il va perdre environ \$35 par mois, recevra une compensation; s'il perd d'un côté sur sa pension de sécurité de la vieillesse, il gagnera en supplément. Alors pour lui, l'indexation au niveau de l'inflation est garantie. C'est la classe favorite par rapport à la loi relative à la pension de sécurité de la vieillesse, la personne dont les revenus sont inférieurs à \$8,900. Je sais qu'il existe un groupe de gens dans cette catégorie: mais franchement, monsieur le Président, combien de gens surtout au Ouébec, dans nos campagnes, ont travaillé toute leur vie, ont réalisé des économies, ont des petits placements qui leur rapportent aujourd'hui un revenu pour leurs dernières années! On encourage les gens à épargner en vue de leur retraite, parce que l'État . . . Je sais bien que le Nouveau parti démocratique et une bonne partie du parti libéral s'attendent qu'à l'âge de 65 ans tout Canadien viendra devant les autorités gouvernementales dire: Écoutez, me voilà tout nu, sans le sou; c'est à vous maintenant de faire quelque chose, j'ai tout dépensé, j'ai tout gaspillé! Non, ce n'est pas cela la nation canadienne! Une grande majorité de gens âgés de plus de 65 ans ont des revenus supplémentaires, ce ne sont pas tous des pauvres déculottés, loin de là, mais le gouvernement favorise les déculottés; à celui qui a épargné, on dit: Écoutez, on va vous pénaliser aujourd'hui, vous, que vous soyez fonctionnaire, ancien commis de banque, instituteur, n'importe, que voulezvous, vous avez des épargnes, alors on vous l'enlève. De plus, monsieur le Président, c'est la double imposition des 6 et 5 p. 100, lorsque nous arrivons au projet de loi C-139. Il y aura un plafond imposé de 6 p. 100 pour cette année et 5 p. 100 pour l'année prochaine sur l'exemption personnelle, celle qui avait été présentée par M. John Turner en 1973, après qu'en 1972, au moment des élections, il avait dit contre la politique de M. Stanfield que ceci mettrait le pays en faillite. Est-ce bien ainsi? Il a bien bénéficié de ce programme. Mais le pensionné, c'està-dire la personne de l'âge d'or, qui possède aujourd'hui des petits revenus accumulés à la suite d'économie, de prudence, se trouve pénalisée deux fois. Je trouve cela totalement injuste, et pour moi cela ne fait pas partie du programme des 6 et 5 p. 100 que nous avions appuyé au mois de juillet. Le programme des 6 et 5 p. 100 que nous avions appuyé s'appliquait simplement sur les salaires, pas sur les pensions, pas sur les allocations familiales. On voit bien que dans d'autres secteurs cependant le gouvernement fait fi de sa politique des 6 et 5 p. 100. Il y a des gens qui touchent des majorations extraordinaires comparativement aux 6 et 5 p. 100. Voilà pourquoi mes collègues et moi-même nous nous opposons à ces 6 et 5 p. 100 qui doivent toucher la majoration contre l'inflation relativement aux pensions de sécurité de la vieillesse. Monsieur le Président, il va sans dire que nous allons voter contre l'adoption de ce projet de loi.

• (1130)

M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le Président, j'ai bien apprécié les propos de mon préopinant concernant la politique des 6 et 5 p. 100, et je pense que sur le fond tout le monde est d'accord sur l'idée qu'il faut à tout prix réduire le taux de l'inflation, et qu'à ce chapitre il fallait présenter une politique visant à une décroissance rapide au niveau de cette espèce de cancer qui